



Liberté Égalité Fraternité

Commune de Beaulon

03230

Tél. : 04 70 42 70 89

Fax : 04 70 42 76 02

ARRETE DU MAIRE N° 2026/53

Le Maire de Beaulon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et L.2213.2,

Vu le Code de la Route,

Vu l'article R.26.15 du Code Pénal,

Considérant que suite à des travaux de remplacement de 2 câbles fibre sur poteaux existants sis « D 298 – Route des Communes » – 03230 BEAULON effectués par l'entreprise CIRCET CAB4781 – TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Madame BOUTONNET Mélodie, il convient de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise CIRCET CAB4781 – TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Madame BOUTONNET Mélodie, est autorisée à effectuer des travaux de remplacement de 2 câbles fibre sur poteaux existants sis « D298 – Route des Communes » - 03230 BEAULON ; il convient de réglementer la circulation.

Article 2 : Pendant la durée des travaux :

A compter du 15 octobre 2026, et pour une durée de 26 jours, la circulation sera alternée par feux tricolores, sis « D298 – Route des Communes » - 03230 BEAULON.

Le stationnement des véhicules légers et poids lourds sera interdit.

Le dépassement sera également interdit aux véhicules légers et poids lourds.

La vitesse sera limitée à 50 km/h.

Article 3 : La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise CIRCET CAB4781 – TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX chargée des travaux.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers

Fait à Beaulon
Le 07 octobre 2026

Le Maire,
P. BENIGAUD

